

ROUX Marius
LA SOULEIADO n° 6265
MAS-THIBERT, 02 septembre 2022
Route des marais de RAPHELE
13104 - MAS-THIBERT
Tél. 06.77.92.71.76

A

L'Attention de M. le Maire Patrick DE CAROLIS

MAIRIE

13200 - ARLES

Objet : Décharge sauvage MAS-THIBERT

Monsieur Le Maire,

Le 5 janvier de cette année, ma fille Sylvette a signalé à plusieurs reprises sur le site : <https://www.agglo-accm.fr/information-depôts-sauvages.html> ... une décharge sauvage à environ 300 m de ma maison.

Il s'agissait visiblement de travaux faits par une entreprise (traces de sacs de ciment, béton, tôle ondulée de toiture). Ce signalement a été fait sur le site AGGLO avec photos à l'appui ... mais n'a pas été suivi d'un enlèvement de ces déchets. Faute de retrait, nous avons signalé à 2 fois cette décharge ultérieurement, et toujours sur ce site ... mais hélas sans succès de retrait.

Nous avons également signalé cette décharge à la secrétaire de mairie de MAS-THIBERT et ensuite aussi à la mairie de RAPHELE. La secrétaire de mairie de RAPHELE nous a communiqué un mail pour la contater et nous sommes ensuite entrés en contact de cette manière. Elle a transmis notre demande au personnel chargé de traiter les dossiers nous affirmant qu'il appartenait bien à ce personnel de faire le nécessaire. Or, nous avons ensuite reçu un appel téléphonique de la DIRECTRICE DE CE SERVICE, la directrice de Marie-Paule CHABRIER, laquelle directrice nous a indiqué qu'il appartenait au "département" de faire le nécessaire et nous indiquant qu'elle demande une intervention "au département" (?).

Cette décharge semble avoir été enlevée mais en partie seulement (je ne sais pas pourquoi qu'une partie (?)) et ceci au mois de juillet seulement, il y a environ 1 mois 1/2 (photos en annexe).

Ensuite en août, une autre décharge amas de terre correspondant à la valeur d'une benne a été à nouveau déchargée au même endroit avec en sus 2 sacs poubelles bleus. A moins qu'un particulier dispose d'une benne, je suppose donc qu'il s'agit

d'une décharge faite par une entreprise (photos à l'appui).

Et il y a 3 semaines environ, sur ce tas de terre ont été encore déchargés de gravats (murs cassés, traces de murs avec des tapisseries qui ne semblent pas récentes et qui semblent datées des années 60 ou 70 (c'était plutôt cette mode-là que la mode actuelle). Donc, selon moi il ne s'agit pas de travaux dans une maison neuve mais plutôt dans une maison ancienne. Qui aurait fait des travaux dans une maison ancienne à MAS-THIBERT ???

J'imagine mal une entreprise qui travaillerait sur RAPHELE ne pas aller à la décharge de RAPHELE et donc de venir décharger sur notre secteur. Selon moi il ne peut s'agir que d'une entreprise qui a fait des travaux sur MAS-THIBERT.

Il y a forcément une personne qui fait mal son travail dans AGGLO et qui mérite d'être remplacée. Notre administration française est pleine hélas de personnes laxistes, pistonnées, payées à ne rien faire ou pour ne pas faire pas grand chose. Elles ont la "sécurité de l'emploi" et décident de ne pas trop se fatiguer ...

Donc, partant du principe qu'il vaut mieux "s'adresser au Bon Dieu qu'à ses saints", je me permets de vous inviter à virer la personne qui ne fait pas son travail chez AGGLO.

Je trouve qu'il serait bienvenu d'expérimenter des caméras nocturnes placées dans les arbres à cet endroit (environ 100 €) et de faire payer au moins 4000 € à la prochaine personne qui versera des gravats. Mon cousin a piégé de cette manière ses voleurs nocturnes de melons (véhicule filmé). Par ailleurs, je suis pour les "dénonciations" de ces délinquants. Vous pouvez donc mettre les photos sur votre site agglo en donnant une prime (sous forme de bons d'achat) aux personnes qui reconnaîtront les tapisseries de cette décharge. Et puis stop aux aide sociales, stop aux allocs ...

2 employés municipaux m'ont indiqué ce matin à MAS-THIBERT qu'il y a maintenant un garde-champêtre. Donc merci de lui dire de me téléphoner et de venir me voir.

Je vous prie de croire, Monsieur Le Maire, en l'expression de mes sentiments respectueux.

Marius ROUX,